

Résumé des Réformes dans l'Organisation des Examens du Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

« Le BTS dans la démarche qualité »

1) Création d'une commission de réforme et d'organisation du BTS.

Cette commission aura pour mission la réforme, l'organisation, et l'amélioration chaque année suite à une évaluation externe des procédures d'organisation des examens du BTS.

Cette commission est composée de deux comités:

- ✓ un comité de supervision qui s'assure de la mise en œuvre des différentes réforme,
- ✓ un comité technique chargé d'élaborer les manuels de procédures pour l'organisation des examens du BTS et de conduire l'organisation des examens du BTS.

Les travaux d'organisation des examens du BTS conduits par le comité technique feront l'objet d'une évaluation par une structure externe d'audit et de contrôle pour améliorer les procédures d'organisation des examens à la fin de la session.

2) Inscription en ligne avec un contrôle d'informations personnelles

Le contrôle de la fiabilité des informations enregistrées par les candidats sera assuré au moyen d'un nouveau système d'information en liaison avec plusieurs bases de données pour recouper les informations avant de les valider.

3) L'enrôlement et le contrôle biométrique :

Il sera procédé à un enrôlement biométrique de l'ensemble des candidats aux examens du BTS. Cette base de données biométrique servira le jour des examens à faire le contrôle des candidats et s'assurer que celui qui compose est bel et bien le candidat à l'examen. Cette base de données biométrique permettra de faire également la liste d'émargement électronique à chaque épreuve.

4) Modernisation des choix, du tirage et du conditionnement des sujets

Permettre le choix, le tirage et le conditionnement des sujets des examens dans un nouveau cadre sécuritaire et isolé pour écarter toute source de fraude sur les épreuves. Ce nouveau cadre aura l'avantage de réduire les risques de fuite sur le sujet des examens. Le mode opératoire pour rendre le cadre sécuritaire et isolé demeure confidentiel.

5) Retrait des convocations en ligne avec un code délivré par les établissements d'origine des candidats officiels

Après les opérations d'inscriptions et d'enrôlement en ligne, chaque candidat pourra se connecter afin de pouvoir imprimer sa convocation en ligne. Cette impression de convocation pour les candidats officiels ne sera possible qu'à l'aide d'un code qui leur sera délivré par leur établissement d'origine. Ceci permettra de s'assurer que ces candidats sont régulièrement inscrits et ont suivi les cours dans une école avant les examens.

6) Anonymat électronique :

Le compostage et l'anonymat manuel seront remplacés par un anonymat électronique pour plus de fiabilité et de contrôle et éviter les manipulations humaines. Les détails de cette opération demeurent confidentiels.

7) Correction : Mise en place et décentralisation des jurys de correction.

Les jurys de correction seront mis en place et la procédure de correction et prise en charge des notes seront électronique en rapport avec l'anonymat électronique. Les détails de cette opération demeurent confidentiels.

8) Jurys de délibération

Il sera procéder à la mise en place de véritables jurys de délibération conformément au centre d'examen. Ainsi chaque centre aura un jury avec une réelle autonomie et un pouvoir de contrôle des feuilles de copies et des notes saisies et un pouvoir de délibération. Ceci pour s'assurer que les notes n'ont pas été altérées.